



validité ancien permis de conduire rose

Par **amicalement**, le **01/08/2021 à 10:56**

Bonjour,rrnrnJe ne sais si quelqu'un peut répondre à cette question :rrnrnJe suis titulaire du permis de conduire voiture depuis plus d'une trentaine d'années. Avec un grand format papier rose.rnrnDepuis cette époque, il y a eu un format papier rose plus petit, et maintenant il est donc sous forme carte plastifiée.rnrnAutour de moi, j'entends toutes sortes de choses sur la validité du format de mon ancien permis.rnrnJe souhaiterais savoir s'il est toujours valide sous cette forme, si je dois faire une demande pour qu'il soit transformé en format carte plastifiée...rrnrnJ'ai aussi entendu dire que le format carte plastifiée a une durée de validité limitée et qu'il doit être refait à échéance.rnrnAlors que mon format ancien permis aurait une validité permanente...rrnrnImpossible de joindre la préfecture pour avoir le renseignement.rnrnAuriez-vous la réponse à cette question ?rrnrnMerci par avance.

Par **Lag0**, le **01/08/2021 à 11:03**

Bonjour,rrnrnLa réponse est facile à trouver :rrnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31674>rrnrn[quote]rrnDoit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ?rn rnrnNon, le permis de conduire rose cartonné reste **valable jusqu'au 19 janvier 2033**.rrnrn**Vous n'avez pas à demander son remplacement, sauf en cas de détérioration, perte ou vol**.rrnrn[/quote]

Par **amicalement**, le **01/08/2021 à 11:09**

Merci Lago ! rnrnCordialement.

Par **BrunoDeprais**, le **01/08/2021** à **12:40**

BonjourrrrrrrrrEt le nouveau permis, format carte de crédit, est valable 15 ans.

Par **amicalement**, le **01/08/2021** à **17:21**

Merci Brunodeprais. C'est noté;